



NOVEMBRE 2000



EduSarthe

EDUQUER EN ORIENTATION

Collection **R**essources
Des outils pour enseigner

ÉDUQUER EN ORIENTATION

**La mise en œuvre de l'éducation à l'orientation
en Sarthe de 1990 à 2000**

Éditorial

Quand, en 1950, 1 jeune français(e) sur 20 obtenait le baccalauréat, les parcours de ces «happy few», et les itinéraires des 19 autres, largement déterminés à l'extérieur de l'école, se différenciaient nettement.

Quand, en 2000, près de 2 jeunes français(es) sur 3 obtiennent un baccalauréat, c'est désormais dans l'école que les ambitions se construisent ou s'érodent, que les stratégies de quête de la «bonne école», de la «bonne filière» s'aiguisent, et que chaque élève est placé(e) devant lui(elle) -même pour réussir.

Mais cette école qui, depuis 50 ans, a tant fait pour promouvoir les apprentissages, les connaissances, et la socialisation de davantage d'enfants et d'adolescents peine aujourd'hui à trouver des réponses adaptées pour ceux et celles qui auront le plus de difficultés à atteindre la qualification, c'est-à-dire au fond un minimum de sentiment d'efficacité personnelle sans lequel il n'est pas d'estime de soi, ni de projection positive dans l'avenir.

C'est à eux(elles) que le système éducatif doit apporter de bonnes raisons de croire en l'école et en sa valeur émancipatrice. Ce dossier sur l'éducation à l'orientation nous y invite.

*Michel LAURENT
Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Sarthe*

« Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté »

art. 1^{er}, al. 2, Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10.07.1989 ; art. L.111-1, al. 2, Code de l'éducation, B.O. n°7 du 13.07.2000

«Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation. L'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative [...]. Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci est majeur»

art. 8, Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10.07.1989

«La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. Elle constitue la base de l'éducation permanente. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions».

art. L.111-2, Code de l'éducation, B.O. n°7 du 13.07.2000

Introduction

« Qui est responsable de l'orientation ? » questionnait le congrès national d'orientation du Mans en septembre 1998. Robert LAFORE⁽¹⁾ répondait ainsi au questionnement : *« L'idée de responsabilité est proportionnelle à l'existence du sujet et à la réalité du contrat. On ne peut être responsable d'abord que si on est un sujet, autrement dit si on a reçu de la collectivité la capacité à se poser et à s'instituer comme sujet »*.

Cette étude s'efforce de montrer comment la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation s'est progressivement mise en place dans les années 90 en Sarthe. Elle met en valeur les productions et interrogations des acteurs, au premier chef les établissements et les Centres d'information et d'orientation. Elle propose enfin des pistes possibles pour redonner du souffle aux démarches éducatives en orientation dans l'académie de Nantes.

Le texte préconisant *la mise en oeuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège* (B.O. n°31 du 5.09.1996) précisait : *« la capacité de chaque élève à effectuer, le moment venu, des choix reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses aspirations et de l'environnement économique suppose la prise en compte, dans l'action pédagogique, de savoirs et de compétences dont l'acquisition fait partie intégrante des missions du collège »*. Et il ajoutait : *« les compétences que l'élève acquiert dans le cadre de cette démarche nouvelle seront mobilisables dès la fin du collège et utilisables au-delà »*.

Quatre ans après son lancement, il nous est apparu indispensable d'observer le chemin parcouru, que ce soit en collège ou en lycée.

Nos remerciements les plus vifs aux établissements, aux professionnels des CIO, de la Mission générale d'insertion, et aux formateurs de la MAFPEN et de l'IUFM. Ce travail est le leur.

(1) cf. *Le service public de l'éducation à l'épreuve du contrat et du projet*, Robert LAFORE, intervention au congrès national de l'orientation, Le Mans, 09/1998, dans revue *Questions d'orientation* n°1/1999, pages 25-32.

Sommaire

Éditorial

Introduction

1^{re} partie

Éduquer en orientation : de quoi parle-t-on ?

Bref historique des concepts p. 11-14

2^e partie

La démarche proposée en Sarthe

10 objectifs pour (s') éduquer en orientation p. 15-19

3^e partie

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000

Esquisse de typologie p. 21-35

4^e partie

L'impact des outils, formations, programmes, dispositifs. Les difficultés rencontrées

p. 37-40

Conclusion

10 propositions pour donner un second souffle aux démarches éducatives en orientation

p. 39-42

Annexe 1 : principaux textes officiels

p. 45

Annexe 2 : boîte à outils indicative

p. 47

1^{re} partie

ÉDUQUER EN ORIENTATION : DE QUOI PARLE-T-ON ? BREF HISTORIQUE DES CONCEPTS.

«Le but de l'orientation professionnelle est de soustraire le choix d'une profession au simple hasard, à la routine, à des discriminations d'origine purement sociale ; c'est de réaliser entre les exigences d'un métier et les possibilités de ceux qui peuvent s'y destiner une appropriation à la fois plus rationnelle, plus équitable, plus profitable à chacun et à tous».

Henri WALLON, préface à l'ouvrage d'Antoine LÉON,
Psychopédagogie de l'orientation professionnelle, PUF, 1957, page VII.

**Éduquer en orientation :
De quoi parle-t-on ?
Bref historique des concepts.**

Orientation professionnelle (1922)

«Répartition aussi judicieuse que possible de la jeunesse entre les métiers et les professions » (*Grand Larousse, 1922*). Ensemble des opérations qui précèdent le placement des jeunes gens et jeunes filles dans le commerce et l'industrie qui ont pour but de révéler leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles " (*Décret du 26.09.1922*).

Orientation scolaire (1960)

«Ce qui caractérise le plus les changements du processus d'orientation, c'est l'intégration de la dimension psychopédagogique : l'observation continue des élèves en vue de leur adaptation et de leur orientation dans le second degré» (*circ. Éducation nationale, 1960*). «Tâche pédagogique consistant à guider les écoliers dans le choix des branches d'enseignement en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts» (*Henri PIERON, 1979*).

Démarche de projet (années 1980-1990 en France)

Capacité transversale qui peut se développer dans les différents domaines de la vie pédagogique ou éducative : apprentissages disciplinaires, vie scolaire, orientation. En orientation, le projet peut se décliner en projet de formation, projet professionnel, voire projet de vie. (*Jean-Pierre BOUTINET, Anthropologie du projet, 1990, et Daniel PEMARTIN, Les démarches de projets personnels, 1995*).

Éducation aux choix (années 1970 au Québec, 1990 en France)

Intitulé exhaustif : *Éducation aux choix de carrière*. Correspond à un programme scolaire spécifique et systématiquement appliqué des années 1970 à la fin des années 1990 au Québec : cours d'orientation régulièrement assurés par des professeurs selon un programme défini. Abandonné, au Québec, depuis 1999, au profit de *l'École orientante* : définition et intégration forte à l'intérieur même des matières de compétences transversales depuis le pré-primaire jusqu'à la fin du second degré, dans huit domaines de vie (santé, environnement, socialisation, etc.). En outre, du temps additionnel est proposé à l'élève à certains moments de sa scolarité afin de faire des expériences (stages en milieu de travail, etc...).

Éducation des choix (des années 1980 aux années 1990, France)

La démarche québécoise a fait l'objet d'une transcription française dans certains programmes d'*Éducation aux choix* ou les *Travaux dirigés d'orientation*. Toutefois, en France, le Ministère de l'Éducation nationale, contrairement au Québec il y a une vingtaine d'années, n'a pas souhaité créer une matière spécifique supplémentaire. Ce concept doit être réservé aux publications citées ci-dessus. Il ne peut être confondu ni avec *l'éducation aux choix*, ni avec *l'éducation à l'orientation*.

Éducation à l'orientation (1996)

«Les élèves du collège sont amenés à construire progressivement leur premier choix de formation. Il y a donc lieu de les aider à s'y préparer. Cette préparation impose une démarche éducative personnalisée, les choix d'orientation s'inscrivant désormais dans un contexte général évolutif et parfois difficile à appréhender : système de formation aux articulations complexes et variées, monde professionnel en mutation rapide. [...] La capacité de chaque élève à effectuer, le moment venu, des choix reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses aspirations et de l'environnement économique suppose la prise en compte, dans l'action pédagogique, de savoirs et de compétences dont l'acquisition fait ainsi partie intégrante des missions du collège».

(Circulaire n°96-204 du 31.07.1996 au B.O. n°31 du 5.09.1996).

Éducation à la citoyenneté (depuis 1997)

«Tous les enseignements portant sur le conseil en orientation ont une même finalité : aider le consultant à s'autodéterminer en mettant à distance les stéréotypes majeurs liés à sa situation présente. L'intention fondamentale est celle d'une éducation à la citoyenneté pour la démocratie du 21^e siècle». (Jean GUICHARD, *INETOP Orientations*, n°9, sept. 1997).

Ainsi, au fil d'un rapide survol historique des notions, le concept *d'éducation à l'orientation* apparaît-il comme l'épigone des concepts *d'orientation professionnelle ou scolaire*, *d'éducation aux choix*, et le prédécesseur de ceux *d'éducation à la citoyenneté* (cf. aussi le nouvel enseignement, au lycée, *d'éducation civique, juridique et sociale*) ou *d'éducation à la santé*... *Constituant désormais une des déclinaisons d'une «éducation à...», il reste à tenter d'examiner comment, en établissement, les acteurs l'intègrent dans leurs réflexions, stratégies éducatives, projets, dispositifs, actions, évaluations.*

2^e partie

**LA DÉMARCHE PROPOSÉE EN SARTHE.
10 OBJECTIFS POUR (S') ÉDUIQUER EN ORIENTATION.**

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre »,

Hans JONAS, *Le principe responsabilité*,
Flammarion, collection Champs, 1998, page 40.

La démarche proposée en Sarthe

Les intentions *Dix objectifs* *Déclinaison des objectifs*

La démarche qu'on aura tenté de promouvoir en Sarthe peut se résumer en *dix objectifs*, eux-mêmes détaillés dans le tableau situé en page 11. Ajoutons d'emblée que cette présentation reconstruite *ex post* s'est bâtie au fil des ans, à partir des convictions ou intentions exprimées ci-après.

Les intentions

La *démarche de projet*, liée à une *pédagogie par objectifs*, constitue un bon outil collectif de réflexion et d'action.

Pour appréhender correctement les approches éducatives en orientation, les enseignants ont besoin de *Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et de conseillers d'orientation-psychologues solides et clairs* sur leurs intentions. En outre, les *services académiques d'orientation et les inspecteurs de la spécialité orientation se doivent de donner le ton*.

L'orientation est un *domaine partagé par tous*, d'où la nécessité d'élaborer patiemment, avec méthode, persévérance et ouverture, des langages, concepts, outils, méthodes, qui parlent à tous les acteurs, *en respect de l'identité professionnelle de chacun d'entre eux*.

Le *premier des acteurs, c'est l'auteur*, autrement dit la personne, le sujet en situation (à l'école, le collégien, le lycéen) : rien ne peut avoir de valeur pour lui s'il n'est pas étroitement associé aux dispositifs, dispositions, décisions, que les adultes référents peuvent être parfois tentés de mettre en oeuvre à sa place.

Enfin, *last but not least*, de même que l'adolescent scolarisé est fréquemment mis en situation d'évaluer et justifier les raisons de son (ses) choix - ou de son absence de choix -, les collectifs (CIO, établissement, équipe restreinte centrée sur un projet particulier, formateurs, corps d'inspection) se doivent d'intégrer précisément à leurs actions *l'évaluation des effets* desdites actions, sans oublier qu'*évaluation rime avec la mise en valeur*, et que le premier concerné par la valeur est le sujet lui-même.

10 objectifs pour (s') éduquer en orientation

- Travailler contractuellement les volets orientation des projets d'établissement (entre établissement, CIO et IA).
- Formuler une problématique de référence commune aux établissements et CIO.
- Former l'ensemble des acteurs.
- Améliorer la valeur éducative ajoutée des dispositifs de découverte des environnements économiques et sociaux.

La démarche proposée en Sarthe (suite)

- Produire un répertoire d'outils accessible aux professionnels et non professionnels.
- Ouvrir le débat aux acteurs non professionnels de l'orientation.
- Actualiser régulièrement la connaissance des références bibliographiques et la boîte à outils des acteurs.
- Formuler un cadre de référence commun aux CIO, véritables professionnels de l'orientation éducative.
- Faciliter l'analyse collective de leurs pratiques par les professionnels de l'orientation.
- Faciliter les échanges d'idées et valoriser les productions de l'ensemble des acteurs.

Du côté des établissements

Déclinaison des objectifs

L'intention : accompagner les établissements dans la construction d'une démarche éducative en orientation explicitement intégrée à la démarche de projet d'établissement, et précisément contractualisée entre les acteurs référents (Établissement, Centres d'information et d'orientation, Inspection académique).

Objectifs	Actions	Quand ?
Travailler contractuellement les volets orientation des établissements (entre IA/CIO/établissement)	- construction partenariale des dispositions prises par les établissements - production des volets orientation des projets d'établissement - retour écrit personnalisé à chaque établissement par l'IA/ien-io (double envoyé au CIO)	- sept/octobre, avec le(s) cop et le CIO - nov-déc. de chaque année (depuis 1996) - dans les 15 jours après leur envoi à l'IA
Formuler une problématique de référence commune aux établissements et CIO	Texte : <i>Pratiquer et penser une éducation à l'orientation : oui, mais laquelle ?</i>	Annexe de circulaire orientation de rentrée (septembre de chaque année)
Former l'ensemble des acteurs	De 1991 à 1998, 47 formations ont été menées, concernant au total 52 établissements du second degré, soit les 2/3 d'entre eux. En complément, des formations de professeurs principaux, centrées sur la dimension " orientation ", ont été réalisées par les CIO.	<i>N.B.</i> : les formations des professeurs principaux, interrompues de 1996 à 2000 reprennent en 2001, centrées sur le bassin de formation (IUFM)
Améliorer la valeur éducative ajoutée des dispositifs de découverte des environnements économiques et sociaux	- De 1994 à 1999, 1 conseillère d'orientation-psychologue chargée de mission en rapprochement école-entreprise chez Renault Le Mans - Déc. 1999 : diffusion du guide <i>Accompagner les stages de découverte en entreprise (conception, réalisation)</i> : groupe de recherche-action sarthois composé pour moitié d'enseignants, documentalistes, personnels de direction, et pour moitié de conseillers d'orientation-psychologues)	En outre : - amélioration du rendu pédagogique du salon bisannuel FormaSarthe - rentrée 2000 : nouveau dispositif de stage en entreprise pour les professeurs de collège et les cop (avec MEDEF)

Déclinaison des objectifs (suite)

Du côté des établissements et des CIO

L'intention : constituer progressivement un langage commun, une culture commune des professionnels (CIO) et non professionnels de l'orientation.

Objectifs	Actions	Quand ?
Produire, à partir d'un recensement détaillé et critique des pratiques en orientation, un répertoire d'outils accessible et utile aux professionnels et non professionnels de l'orientation	Publication du dossier <i>Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation</i> (51 fiches + annexes, 235 pages, réalisation : CIO Sarthe, mai 1996)	Mai 1996
Ouvrir le débat aux différents acteurs (professionnels ou non professionnels)	Organisation du 47 ^e congrès national de l'orientation au Mans. Invitation élargie, le 24.09.1998, à plus de 300 partenaires (chefs d'établissements et adjoints, conseillers principaux d'éducation, personnels médico-sociaux, élus, parents, partenaires économiques, etc.)	Septembre 1998
Actualiser régulièrement la connaissance des références bibliographiques et la boîte à outils accessibles à tous	Publication de <i>100 références pour éduquer en orientation</i> (Juin 2000, 7 ^{ème} mise à jour, 31 pages)	Juin 2000 dernière actualisation

Du côté des Centres d'information et d'orientation (CIO)

L'intention : Situer résolument les CIO en tant qu'agents de développement de l'éducation à l'orientation dans le bassin, et les conseillers d'orientation-psychologues comme agents de développement des démarches de projet(s) personnel(s) chez les sujets en devenir.

Objectifs	Actions	Quand ?
Formuler un cadre de référence commun aux CIO, véritables professionnels de l'orientation éducative	Publication du projet départemental des CIO : <i>Des objectifs départementaux pour les CIO</i> . Mise à jour annuelle.	Octobre 1997
Faciliter l'analyse collective de leurs pratiques par les professionnels de l'orientation	Conception et organisation de groupes de travail et d'approfondissement professionnel inter-CIO. Thèmes : l'entretien de conseil ; l'accueil documentaire en CIO ; le cop et les jeunes en difficulté ; le cop, psychologue du second degré, etc.	Au moins un groupe inter-CIO par an
Faciliter les échanges d'idées et valoriser les productions de l'ensemble des acteurs	Cette publication en témoigne. Elle intervient après de nombreuses autres publications. Autre illustration : ouverture, en décembre 1999, du site www.ciosarthe.com qui héberge des productions relatives à l'orientation et à l'insertion (Mission générale d'insertion, 100 références pour éduquer en orientation, FormaSarthe, etc.).	En permanence

3^e partie

DES EXEMPLES DE DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉTABLISSEMENTS EN 1999-2000. ESQUISSE DE TYPOLOGIE.

«Partir de ce qui est arrivé. S'extraire d'une situation, l'exposer, la parler, la partager sans crainte et, dès lors, entrevoir ce qui a été gommé ou qui fut trop centré. Abdiquer sa toute-puissance et laisser tomber le masque d'une idéalité. Avancer dans l'incompréhension, égrener l'angoisse et l'incertain. Désigner la limite. Observer, décrire, ne pas demeurer extérieur et mesurer sa propre dimension. Comprendre un peu, accepter la part qui reste incompréhensible. Formuler des questions. Consentir à se perdre, puis avec le temps construire des repères. Cultiver le désir de chercher et, du même coup, se former».

Mireille CIFALI

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000. Esquisse de typologie.

Depuis plus d'une décennie, les collèges et lycées sarthois ont travaillé à identifier un *volet orientation* dans leur *projet d'établissement*. Mieux qu'une présentation exhaustive de l'ensemble des copieux dossiers retournés à l'inspection académique, nous avons préféré mettre en exergue *dix figures*, ou *dix types de projets*, esquissant ainsi une sorte de typologie.

Les exemples cités sont tous extraits des productions mêmes des établissements lors de l'année 1999-2000. Le nom des établissements et des acteurs a été anonymé. Évidemment, les extraits présentés ne sauraient épuiser, à eux seuls, la richesse des réalisations des collèges et lycées. Ils sont néanmoins proposés au lecteur en raison de leur valeur démonstrative. Il va de soi que d'autres exemples auraient pu également être cités.

Ajoutons d'entrée que l'observation attentive et régulière des productions, dispositifs, débats conduits en Sarthe pendant plus d'une décennie permet d'affirmer sans ambages que la qualité d'ensemble des réalisations et réflexions aura sensiblement progressé. Nous le devons en premier lieu à l'engagement des acteurs : personnels de direction, professeurs, conseillers principaux d'éducation, documentalistes, conseillers d'orientation-psychologues des Centres d'information et d'orientation (CIO), et formateurs de l'IUFM.

La problématique et la pratique quotidienne de l'orientation jouent ainsi leur double fonction : accompagner les sujets scolarisés et non scolarisés dans leur questionnement et leurs recherches personnelles ; interroger le système éducatif sur sa nécessaire adaptabilité aux attentes des jeunes et aux besoins économiques et sociaux.

Le conseil en orientation est tout autant en effet un *conseil à la personne* (comme individu certes, mais aussi comme membre de différents groupes d'appartenance) qu'un *conseil aux organisations et institutions*.

Les 10 figures des volets orientation des établissements

Type	Dominante
Le projet conceptualisé	Position de la problématique (valeurs, concepts, questions, mots clés, objectifs, attentes)
Le projet catalogue	Liste d'actions peu articulées entre elles et peu reliées à des questionnements-problèmes
Le projet objectif	Définition et mise en œuvre d'une pédagogie par objectifs, évaluation incluse

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)

Type	Dominante
Le projet concerté	Accent mis sur la démarche participative d'acteurs-auteurs
Le projet dialogué	Le dialogue au coeur de la méthode : entre adultes, entre adultes et adolescents
Le projet d'informer	Éduquer en orientation, c'est informer. La pédagogie de l'information est retenue comme levier prioritaire
Le projet des métiers	Priorité à la découverte des métiers et de l'environnement économique (de préférence à la découverte des formations et à la construction d'une image positive de soi)
Le projet d'insérer	Priorité à une orientation insérante. Cette figure se rencontre le plus souvent en SEGPA-EREA et en lycée professionnel
Le projet évalué	Primauté d'une démarche évaluant les effets des dispositifs, et utilisant les éléments constatés pour évoluer et infléchir ce qui a lieu de l'être
Le projet global	Le volet orientation constitue dans ce cas l'ossature même du projet d'établissement

Le projet conceptualisé

Dominante :

Position de la problématique : valeurs, concepts, questions, mots-clés, objectifs, attentes, évaluation, etc.

Un principal de collège écrit à l'inspecteur d'académie en novembre 1999 : «L'orientation, et le projet personnel de l'élève ont, depuis 1989, progressivement questionné la capacité de l'élève à apprendre, à construire du sens, à devenir un élève-acteur, voire auteur de son devenir, et ce, grâce à la réflexion collective des conseillers d'orientation pour impliquer les enseignants jusque dans les contenus disciplinaires. Ils se voient désormais submergés par les projets santé, citoyenneté, sécurité et autres produits dérivés. [...] Reste l'élève multiple et sa journée de travail, et la somme des activités structurantes qui lui sont proposées, ce qu'il en comprend, et ce qu'il retraduit par une expression personnelle et partagée. Si nous envisageons l'orientation comme une fin, un après, nous passons déjà à côté. La mutation du collège et la nouvelle sixième nous enjoignent de démarrer par le commencement, qui est déjà une suite -heures de remise à niveau, ateliers lecture-avant d'atteindre les travaux croisés, le livret de compétences... [...] Ce qu'on appelle l'éducation à l'orientation au collège s'enracine dans une éthique de la relation à l'élève qui doit pouvoir l'obliger tout en lui laissant un espace de liberté : se garder de provoquer un choix prématuré, de limiter les ambitions, et d'intervenir dans le développement de la personne, comme l'affirme Pierre RICAUD-DUSSARGET».

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.

Esquisse de typologie. (suite)

Le projet catalogue

Dominante :

Liste d'actions peu articulées entre elles et peu reliées à des questionnements-problèmes

Extraits de la présentation, par un collège, de son programme d'intervention de 3^e :

Niveau	Thèmes	Actions	Intervenants	Période
3 ^e	Orientation Métiers	- réunion d'information - connaissance des métiers - recherche des intérêts - réunion d'information parents (poursuite d'études) - étude des dossiers ONISEP - réception individuelle de chaque élève	- cop + pp (prof. principal) - CDI - pp	- octobre - 1 ^{er} trim. - 1h/qz - février
	Orientation	- stage en entreprise - mini stage en lycée ou CFA - entretien avec familles	- cop + proviseurs + principale - pp - cop - élève volontaire - pp ; principale	- vacances février ou printemps

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) :

«[...] J'observe qu'en continuité avec les productions des années antérieures, le dispositif mis en place au collège décrit un catalogue d'actions juxtaposées non référées au projet d'établissement [...]. Les axes de travail devraient pouvoir désormais, avec l'appui actif du CIO, s'orienter avec détermination et méthode dans les directions suivantes : poser clairement l'état des lieux [...] ; diminuer la surenchère de l'information sur les métiers et développer une éducation à l'orientation valorisant l'estime de soi [...]».

Le projet objectifé

Dominante :

Définition et mise en œuvre d'une pédagogie par objectifs, évaluation incluse.

Nombre de productions issues des établissements sont présentées sous forme de tableaux, eux-mêmes précédés parfois de quelques lignes introductives. Dans leur présentation, ces tableaux se réfèrent implicitement à une méthodologie de *pédagogie par objectifs*, ou de *management par objectifs*.

Les formes couramment rencontrées

Forme 3.1

niveau	thèmes	actions	intervenants	calendrier

Forme 3.2

niveau	thèmes	actions	intervenants	calendrier

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.

Esquisse de typologie. (suite)

Forme 3.3

niveau	thèmes	actions	intervenants	calendrier

Observation : aucune des 3 présentations précédentes ne fait mention d'une quelconque *évaluation des effets des actions menées*, ce qui n'est pas le cas de la forme 3.4 et de la forme 3.5, à nos yeux plus élaborées.

Forme 3.4.

Titre de l'action	
Indicateurs	
Objectif général	
Objectifs particuliers	
Mise en oeuvre	
Personnes ressource	
Moyens nécessaires	
Evaluation	

Forme 3.5

Une première page présente un *préambule* insistant sur les préoccupations nouvelles, et les *axes et acteurs du projet et l'équipe éducative*. Puis quatre tableaux sont présentés : *le projet personnel, la «connaissance» de soi, la «connaissance» des métiers, la «connaissance» des filières*. Étant donné son intérêt méthodologique et pédagogique, nous présentons dans son intégralité le contenu du tableau intitulé *le projet personnel*.

Niveau 6^e

Constat : l'élève n'a pas appréhendé la notion de projet personnel. Il ne connaît pas les personnes et les outils qui peuvent l'aider. *Objectifs* : Initier ou développer la notion de projet personnel ; connaître les personnes ressources, s'initier aux outils. *Outils* : Mise en place d'un classeur qui accompagnera l'élève au collège ; présenter les rôles (prof. principal, cop, etc.) ; auto-doc., courrier aux parents, fiche de renseignements. *Acteurs/calendrier* : (NDLR : sont précisées ici les personnes chargées de mettre en place les outils) ; utiliser le plus possible les heures de vie de classe ; réflexion trimestrielle avec les délégués des élèves. *Évaluation* : tenue du classeur en fin d'année ; questionnaire d'évaluation : être capable de définir la notion de projet et de définir le rôle des personnes ressource.

Niveau 5^e

Constat : la notion d'équipe éducative est repérée par la plupart des élèves, beaucoup ont un projet professionnel mais des inquiétudes concernant les études et le marché de l'emploi. *Objectifs* : Mieux cerner les types d'études ; mieux connaître les structures socio-économiques ; informer sur l'orientation fin de 5^e. *Outils* : suivi du dossier «Projet personnel de l'élève» ; entretiens avec le cop ; réunion d'information, mini-stages en LP. *Acteurs/calendrier* : (NDLR : sont précisées ici les personnes chargées de mettre en place les outils) ; utiliser au maximum les heures de vie de classe ; réflexion trimestrielle avec les délégués des élèves. *Évaluation* : questionnaire d'évaluation sur les thèmes prioritaires étudiés en cours d'année ; tenue du classeur en fin d'année.

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.

Esquisse de typologie. (suite)

Niveau 4^e

Constat : il est nécessaire de réactualiser le travail de réflexion sur le projet personnel. Pour quelques élèves, l'avenir immédiat doit être envisagé. *Objectifs* : poursuivre la réflexion personnelle ; compléter les connaissances sur l'environnement et notamment la connaissance de l'entreprise. *Outils* : auto-test «Parade» et exploitation ; visites d'entreprises ; réunion d'information, mini-stages en LP ; suivi du dossier «Projet personnel de l'élève». *Acteurs/calendrier* : (NDLR : sont précisées ici les personnes chargées de mettre en place les outils) ; utiliser le plus possible les heures de vie de classe ; réflexion trimestrielle avec les délégués des élèves. *Évaluation* : mesurée au début de la 3^e ; tenue du classeur en fin d'année.

Niveau 3^e

Constat : l'élève a du mal à s'évaluer, il a souvent un projet mais aussi des doutes. *Objectifs* : donner les moyens d'affiner et de formuler un ou des choix positifs d'orientation ; savoir consulter les personnes ressources et documents de toute nature. *Outils* : disponibilité de l'équipe éducative ; utilisation des tests et documents variés ; travail sur les techniques et démarches de recherche d'emploi ; élaboration de fiches de motivation. *Acteurs/calendrier* : (NDLR : sont précisées ici les personnes chargées de mettre en place les outils) ; utiliser le plus possible les heures de vie de classe ; réflexion trimestrielle avec les délégués des élèves. *Évaluation* : être capable de se projeter dans le futur immédiat en terme de choix d'études cohérent avec le projet personnel défini ; être capable de consulter partenaires et documents sans problèmes majeurs.

Le projet concerté

Dominante :

Accent mis sur la démarche participative d'acteurs-auteurs.

Nombre de dispositions prises par les établissements font explicitement mention de la nécessité d'associer l'ensemble des partenaires à la définition des dispositifs et actions. A titre d'illustration, nous prendrons appui sur l'expérience d'un collège.

Un affichage en salle des professeurs

Dès la mi-septembre, chacun est invité, dans sa matière ou en transdisciplinarité, à préciser son apport en répondant aux questions «*que pensez-vous faire ?*», «*sous quelle forme ?*», «*quand ?*».

Une réunion de lancement

Fin septembre début octobre, une réunion ouverte à tous les professeurs et au conseiller d'orientation-psychologue examine les propositions de tous et définit les dispositifs de l'année. Il est noté à cette occasion que «*conformément aux textes, l'équipe (tous les professeurs et le conseiller) et toutes les disciplines, dans le cadre et à l'intérieur de tous les apprentissages scolaires, sont concernées par les actions d'information sur l'orientation, cette intégration de la démarche dans les enseignements étant à poursuivre et à développer*». Calendrier, collaborations, moyens horaires (notamment 1h/semaine inscrite à l'emploi du temps élève 3^e, à un moment de liberté du professeur prin-

**Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)**

cial, et le jour de la présence du conseiller d'orientation-psychologue) et moyens financiers sont actés à cette occasion.

Un groupe ressource

Constitué des neuf professeurs principaux, il est chargé de concevoir, mettre en œuvre et évaluer la démarche, ainsi que de «*s'assurer que l'élève a réussi à s'autodéterminer, et à évoluer à partir de ses représentations spontanées*».

Le rôle des parents

Incitation forte aux rencontres individuelles (2 réunions par an en 3^e), séance d'information réalisée par les élèves.

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) :

«La lecture du volet Éducation à l'orientation du projet d'établissement montre à l'évidence la force d'une démarche collective, portée par un partenariat d'excellente qualité entre le CIO et l'équipe éducative du collège. J'ai particulièrement apprécié le travail du groupe ressources et celui de l'équipe d'animation : bilan de l'année passée, objectifs et stratégie de l'année en cours, répartition des tâches dans et hors les disciplines, calendrier [...]».

Le projet dialogué

Dominante :

Le dialogue au cœur de la méthode : entre adultes, entre adultes et adolescents.

Les établissements ont, la plupart du temps, inscrit *le dialogue* au cœur de leur démarche, s'appuyant ainsi sur les préconisations des procédures d'orientation (et notamment sur l'esprit de la fiche de dialogue élève-famille-établissement en place à tous les paliers d'orientation depuis une vingtaine d'années). C'est ce point spécifique d'un *dialogue de meilleure qualité* que mettait récemment en exergue la circulaire n°98-119 du 2.6.1998 ⁽²⁾ .

Dans un collège sarthois situé en milieu rural, le dialogue est posé comme référent principal : nécessité du dialogue individualisé pour «*montrer les articulations entre l'école, les résultats, l'orientation, le monde du travail*» ; à l'issue du conseil de classe du 1^{er} trimestre, fixation d'objectifs réalistes et adaptés à l'élève, lors d'un rendez-vous individuel ; échange avec les instituteurs pour améliorer la connaissance des élèves entrant en 6^e et leurs éventuelles difficultés ; utilisation de l'heure de vie de classe en 3^e, le jour de présence de la cop ; témoignages des élèves de 3^e à l'issue de leur stage en entreprise, au

(2) «*Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leur famille. La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille [...] conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active dans leurs choix d'orientation [...]. A partir de la classe de 4^e, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe. [...] Le dialogue avec les élèves et les familles doit s'inscrire dans une perspective constructive [...]*».

**Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)**

cours d'un mini forum en direction des élèves de 4^e ; facilitation de diverses formes d'expression personnelle sur soi, ses motivations, la maturation de son projet.

Situation exceptionnelle, le collège utilise la radio en milieu scolaire pour favoriser toutes sortes de dialogues et de débats. En 1999-2000 par exemple, les élèves ont réalisé des entretiens à la radio avec des professionnels. En outre, ils ont constitué une remarquable sonothèque d'informations sur les filières à l'occasion du salon FormaSarthe 2000 ⁽³⁾ .

Le projet d'informer

Dominante :

Ici, éduquer en orientation, c'est d'abord informer. La pédagogie de l'information est retenue comme levier et vecteur essentiel.

Version allégée

Extraits de la présentation d'un collège (le document complet est constitué d'une courte page recto) :

<p>En 3^e :</p> <ul style="list-style-type: none">- octobre : présentation des voies scolaires- informations sur les filières scolaires et les procédures d'orientation. Renforcer l'information sur les filières professionnelles et l'apprentissage- mini-stages en lycée professionnel- stages «découverte du milieu professionnel»- séances audiovisuelles sur les métiers <p>En 4^e et 5^e :</p> <ul style="list-style-type: none">- utilisation du système auto-documentaire ONISEP- découverte de métiers- sensibilisation à la diversité des voies scolaires (insister sur les voies technologiques et professionnelles)
--

Version élaborée

Un autre collège présente, en 5 pages, un document plus élaboré constitué des parties suivantes : le cadre réglementaire, les caractéristiques et besoins des élèves du collège ; les objectifs visés ; l'équipe d'animation ; tableau chronologique détaillé des actions.

Le premier objectif énoncé est formulé ainsi : «compléter l'information des élèves et des parents, et permettre progressivement à tout élève du collège de bâtir un projet personnel d'orientation». À la rubrique *Objectif global à atteindre*, on peut lire : «acquisition d'un savoir minimum pour permettre à chaque élève de 3^e sortant du collège d'être suffisamment autonome pour construire son projet et faire un choix en toute connaissance de cause : savoir repérer les démarches de construction d'un projet ; savoir utiliser les techniques de recherche d'information ; connaître les filières de formation ; savoir intégrer dans

(3) Consultable sur www.rmpfrance.com/fregsille/accueil.htm

**Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)**

sa démarche les techniques de réflexion sur soi (auto-évaluation, recherche d'intérêts) ». Sont déclinées ensuite, de la 6^e à la 3^e, de nombreuses actions où la part d'une information que l'élève est amené à s'approprier est prépondérante : recherches documentaires sur des professions donnant lieu à la rédaction d'un dossier personnel ; visite des établissements de formation professionnelle ; rédaction de comptes rendus et d'une exposition suite aux stages en entreprise ; informations sur les filières de formation.

Le projet des métiers

Dominante :

Priorité à la découverte des métiers et de l'environnement économique (de préférence, voire au détriment, de la découverte des formations et de la construction d'une image positive de soi).

Version simple

Certaines démarches d'équipes privilégient *l'approche métiers*. Ainsi tel collège définit-il les objectifs généraux visés de la 6^e à la 3^e de la manière suivante :

En 6^e :

Première approche de l'idée de métiers. Indicateur : peu d'initiation à l'orientation en cycle élémentaire, semble-t-il.

En 5^e :

Approfondissement de l'idée de métier (éviter les stéréotypes).

En 4^e :

Passage au stade de l'élaboration du projet personnel. Indicateur : travail sur la perception concrète de la notion de métier.

En 3^e :

Orientation en 2^{de}, vers des métiers porteurs en fonction de données réalistes.

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) :

«L'éducation à l'orientation est-elle soluble dans la préparation à un métier ? [...] Je me demande si vous n'omettez pas de travailler, en orientation éducative, sur le projet du présent, i.e. la réussite, pour chaque collégien, de son projet d'apprendre. Du coup, l'articulation évaluation scolaire/orientation apparaîtrait avec plus de netteté dans votre plan d'actions».

Version élaborée

Un très conséquent travail départemental de réflexion pédagogique sur *la valeur ajoutée des stages de découverte des environnements économiques et sociaux* s'est tenu en Sarthe depuis 1994 : questionnaire aux établissements (juillet 1993) ; création d'un poste de *chargée de mission en rapprochement collège-entreprise chez Renault Le Mans* et nombreuses expérimentations (1994-1999) ; formation d'équipes. Cette mission s'est close en décembre 1999 par la production d'un outil pédagogique destiné prioritairement aux enseignants et à la conception duquel ont participé enseignants, conseillers d'orientation-

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000. Esquisse de typologie. (suite)

psychologues, personnels de direction, documentalistes⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ .

Le projet d'insérer (de s'insérer)

Dominante :

Priorité à une orientation insérante. Cette figure se rencontre le plus souvent en SEGPA-EREA et en lycée professionnel.

«Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté» (article 1er, alinea 2, Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10.07.1989 ; art. L.111-1, al. 2, Code de l'éducation, B.O. n°7 du 13.07.2000)

S'insérer après le lycée professionnel

Les lycées professionnels, de par leur finalité propre, insistent particulièrement sur la préparation des jeunes à leur insertion sociale et professionnelle ultérieure. Ainsi tel lycée professionnel déclare-t-il, sous l'objectif opérationnel *«renforcer l'autonomie dans les démarches pour favoriser une mobilité plus forte et favoriser l'insertion»*, les actions ou dispositifs suivants : recherche concertée de solutions dans le cadre de la Mission générale d'insertion, constitution d'un portefeuille du lycéen lui permettant de classer et d'organiser des informations en vue de son insertion, création d'un centre de ressources insertion au CDI, stage de formation de l'équipe éducative, témoignages d'anciens élèves.

S'insérer après l'établissement d'enseignement adapté

En pleine refondation de son projet d'établissement, l'un d'entre eux a été amené récemment à rappeler le sens du travail collectif : donner du sens aux apprentissages ; permettre à chaque jeune de s'insérer grâce à une qualification reconnue, *«desserrer l'étau des contraintes pesant sur le jeune pour lui faire élaborer un projet»*, faire évoluer les représentations sociales des différents professionnels de l'établissement afin de passer d'un *«affectivisme de bon aloi»* à des stratégies de projet et d'accompagnement qui permettent réellement aux jeunes d'être mieux préparés à leur sortie.

(4) *Accompagner les stages de découverte en entreprise*, ONISEP, RECTORAT-SAIO, IUFM Nantes, ouvrage collectif sous la direction de TORDJMAN Paule, 84 pages, déc. 1999. Pour les auteurs, l'accompagnement pédagogique en matière de stages de découverte des entreprises procède de «partis pris» explicitement énoncés : associer tous les acteurs ; informer le professionnel des objectifs du stage ; associer les élèves au projet et les aider dans leur recherche de stage ; guider l'observation et le questionnement pendant le stage ; proposer un support personnalisé pour la prise de notes ; rencontrer l'élève sur son lieu de stage ; organiser une restitution orale de l'expérience ; intégrer le stage à l'enseignement scolaire ; évaluer le stage auprès des élèves, des parents et des professionnels.

(5) Deux autres productions récentes de l'académie de Nantes traitent d'une pédagogie de l'orientation centrée sur les métiers : *«Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation»*, CIO Sarthe, mai 1996 (nombreuses fiches-outils et dispositifs) ; *«Pour réfléchir sur les métiers»*, Rectorat-Saio/Onisep Nantes, mars 1997 (16 fiches outils, 11 fiches dispositifs, 5 fiches programmes).

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000. Esquisse de typologie. (suite)

Cela s'est traduit en 1999-2000 par :

- une formation d'établissement à la démarche de recherche d'emploi ;
- la réalisation d'un dossier remis à chaque *jeune* «*Tu quittes l'établissement...*» ;
- la réunion des élèves sortis en juin afin de garder contact et de prévoir les accompagnements *ad hoc* (septembre 2000) ;
- la création d'un groupe d'aide à l'insertion (septembre 2000) ;
- la mise en place d'une personne-ressource, dans un local identifié comme centre de ressources, tous les vendredis matins (septembre 2000) ;
- une heure hebdomadaire à l'emploi du temps des élèves pour préparer situations et démarches personnelles (septembre 2000) ;
- ouverture de l'internat sur l'extérieur (foyer de jeunes travailleurs).

Le projet évalué

Dominante :

Primauté d'une démarche évaluant les effets des dispositifs, et utilisant les éléments constatés pour évoluer et infléchir ce qui a lieu de l'être.

Premier exemple

Un collège présente son programme 1999-2000 en continuité de la démarche initiée l'année précédente : les documents de présentation de l'année n-1 (tableaux, comptes rendus de réunions, retour écrit de l'Inspecteur d'académie) constituent le matériau de base à partir duquel l'équipe reprend ses réflexions en début d'année.

Le principal explique avec clarté le contexte spécifique d'élaboration dans son courrier à l'inspecteur orientation : *«cette année scolaire, l'équipe pédagogique du collège a été renouvelée pour moitié. Il était donc nécessaire de prendre le temps de s'entendre, d'échanger à propos de nos expériences et de nos pratiques. Cela a permis aux acteurs de s'expliquer et d'éclaircir les éventuelles zones d'ombre de notre projet d'éducation à l'orientation. [...] Toutefois, nous ne partions pas de rien. Le programme d'actions à l'orientation de l'année précédente, qui est un volet conséquent de notre projet d'établissement, a été réapproprié, réactualisé, voire repensé en fonction des objectifs, des contextes et de vos remarques sur l'évaluation. Celui que nous vous présentons est lui aussi évolutif et doit pouvoir s'adapter aux opportunités en ajustant autant que possible la réflexion à l'action».*

Suit une présentation détaillée de la démarche : comptes rendus des deux réunions préparatoires entre professeurs principaux, équipe de direction et conseiller d'orientation-psychologue ; tableau de synthèse ; documents divers de travail.

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) :

«[...] J'observe que, malgré un renouvellement pour moitié de l'équipe éducative, l'esprit et la méthode que vous avez imprimés antérieurement

**Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)**

ment perdurent : primat de l'entente collective sur les principes sous-jacents et le caractère évolutif de la démarche de projet ; l'évaluation conçue d'abord comme valorisation de la personne, l'orientation, travail collectif, en concertation constante avec la conseillère d'orientation-psychologue et le CIO».

Deuxième exemple

Ce collège a d'abord, comme chaque année, retourné en décembre 1999 un *Programme d'éducation à l'orientation 1999-2000* introduit par l'assertion suivante : «*le collège s'efforce de créer les conditions d'une orientation choisie*». Le programme présente une progression sur trois années (5^e à 3^e) centrée sur une approche des métiers et qui s'efforce d'éviter la juxtaposition d'actions et ordonnée pour chaque niveau en trois rubriques *finalité, objectifs principaux, actions* ; il facilite la transversalité de certaines actions ; il signale en outre la participation active de trois enseignants au *stage de bassin* relatif à l'accompagnement des élèves dans leur stage de découverte des entreprises

(6) .

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) le 20/12/1999 :

«[...] Le collège prépare-t-il d'abord à un métier ? Difficile de l'affirmer tant les voies d'accès à une première insertion prendront en moyenne au moins quatre ans (BEP+2 ou Bac+2). Du coup, la découverte des métiers, au collège, ne saurait se résumer à la recherche d'une stricte adéquation profil d'élève de collège/profil d'élève de LP/profil de professionnel x ou y. Il s'agit aussi, et peut-être d'abord, d'acculturation et donc de socialisation (environnement social des métiers et entreprises, stages en association...)».

En juillet 2000, ce collège retourne à l'inspection académique (ien-io), de sa propre initiative, un copieux bilan d'une trentaine de pages où l'on y découvre successivement : l'état des lieux des actions prévues et réalisées et des actions prévues mais non réalisées ; une première évaluation, par la direction, des effets des actions et les inflexions envisagées pour 2000-2001 ; un exemplaire du carnet de bord tenu par les élèves de 4^e et de 3^e lors de leurs stages en entreprise ; les résultats des questionnaires d'évaluation des stages (point de vue des parents, des élèves) ; les résultats d'un questionnaire d'évaluation du Forum des métiers interne au collège ; des coupures de presse ; l'évolution des flux d'orientation. On voit ainsi que, dans ce collège, le souci d'évaluer les impacts des dispositifs jusqu'aux collégiens et parents eux-mêmes est constant.

(6) Ce stage de bassin a été conduit par l'IUFM dans le bassin sud Sarthe en 1999-2000 pour permettre aux équipes éducatives de s'approprier l'outil *Accompagner les stages de découverte en entreprise*, ONISEP, RECTORAT-SAIO, IUFM Nantes, ouvrage collectif sous la direction de TORDJMAN Paule, 84 pages, décembre 1999. Cet outil pédagogique est présenté plus longuement dans la note (4) page 31.

Des exemples de dispositifs mis en œuvre par les établissements en 1999-2000.
Esquisse de typologie.
(suite)

Le projet global

Dominante :

Le volet orientation constitue, dans ce cas, l'ossature même du projet d'établissement.

Un exemple parlant

Depuis plusieurs années, dans ce collège périurbain, sous la houlette de l'équipe de direction, et tout spécifiquement de la principale adjointe, un travail systématique est conçu dans le cadre du projet d'établissement. L'objectif général du programme annuel d'orientation est ainsi formulé : *«Il tend à favoriser l'individualisation du projet de chaque élève en développant les compétences de communication, écrites et orales, objectif retenu prioritairement dans le projet d'établissement. Il est important qu'il y ait une cohérence et une continuité dans les actions proposées aux élèves, de la 6^e à la 3^e, afin que ceux-ci puissent mûrir et construire leur(s) projet(s). Une attention particulière sera portée aux 3^{es} SEGPA, qui ont besoin d'acquérir une plus grande autonomie et une confiance en eux (recherche et investissement personnel dans les stages en entreprise, etc.)»* .

La présentation détaillée des dispositifs, par niveau, se réfère explicitement à une pédagogie par objectifs (niveau, objectif, intitulé de l'action, moyens nécessaires, animateur, participants, calendrier, horaires, évaluation prévue).

Disons que, sans être d'une originalité absolue, la méthode a l'avantage d'aller jusqu'au bout de ce qui souvent résiste, ou est différé : ce qui relève des enseignements disciplinaires est précisément identifié et décrit (de la 6^e à la 3^e), de même que ce qui incombe à la spécialiste conseillère d'orientation-psychologue.

Plus exceptionnel, en juin de chaque année, les élèves eux-mêmes sont appelés à évaluer par questionnaire l'impact des dispositions prises dans l'année à leur intention. Les résultats des questionnaires donnent lieu à commentaire avec leurs rédacteurs, et constituent le point d'origine des inflexions prévues l'année suivante.

Extraits de la réponse de l'inspecteur d'académie (ien-io) le 1/12/1999 :

«Depuis plusieurs années, le collège développe avec énergie, méthode et intelligence une démarche de projet : représentation d'une orientation continue (de la 6^e à la 3^e) ; définition d'objectifs par cycle et par niveau, incluant le travail propre des enseignements ; mise en situation des élèves ; évaluation rigoureuse des effets des actions et dispositifs sur et par les élèves eux-mêmes».

4^e partie

**L'IMPACT DES OUTILS, FORMATIONS, PROGRAMMES,
DISPOSITIFS.
LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.**

«La voie étroite qui reste est, encore et toujours, la discussion collective autour des personnes et des notions données pour orienter la vie que nous nous souhaitons et que nous souhaitons aux enfants qui vivent ici et maintenant».

Jean-Claude MARTIN

**L'impact des outils,
formations, programmes,
dispositifs.
Les difficultés rencontrées.
(suite)**

De manière régulière, les établissements sarthois et les centres d'information et d'orientation ont été invités à répondre à des questionnaires d'évaluation des réflexions et pratiques en éducation à l'orientation. C'est ainsi par exemple que, suite aux actions de formation d'équipes conduites de 1990 à 1998 par la MAFPEN et l'IUFM, trois questionnaires ont été réalisés, et publiés, portant sur *l'évaluation différée de l'impact des actions de formation* (mai 1995, mai 1997, août 1998), à partir des observations formulées par les ex-stagiaires.

En octobre 1999, en annexe de la circulaire départementale annuelle «Éducation à l'orientation», un questionnaire joint, ouvert aux volontaires, portait sur «*Quelle éducation à l'orientation ?*». Il fut renvoyé à l'inspecteur chargé d'information et d'orientation par 42 personnes ou établissements volontaires, et donna lieu à une synthèse retournée à l'ensemble des acteurs en décembre 1999. Nous en publions ci-dessous les *principaux extraits*.

L'impact des outils, formations, programmes, dispositifs

Pour les professeurs, l'éducation à l'orientation est perçue comme une activité très occasionnelle (moyenne des réponses : 10 à 12 heures/an), aussi bien pour ce qui est mis en œuvre dans le cadre de leur matière que dans des séquences ou dispositifs spécifiques extérieurs à leur discipline.

Le triptyque *connaissance de soi, connaissance des formations, connaissance des métiers* constitue le cadre commun de construction des activités en orientation. Toutefois émerge nettement le domaine de la valorisation de soi ou de la construction d'une représentation positive de soi (observation d'autant plus encourageante que ce champ constitue le lien obligé entre les conseillers d'orientation-psychologues et les professeurs). Un professeur note : «*Mes objectifs ? ouverture, tolérance, compréhension*».

Des activités multiples. 27 activités intérieures aux disciplines sont nommées, et 17 activités extérieures aux enseignements. *Les plus fréquemment citées* : dialogues individuels ou collectifs avec les élèves ; stages et visites d'entreprises ; interventions spécifiques du conseiller d'orientation-psychologue ; information multi-supports (auto documentation au CDI, forums, causeries, salons, etc.). Les méthodes actives et participatives sont privilégiées (animations en demi-groupes classes ou groupes de besoins, exposés, expositions). *Les moins fréquemment citées* : expression corporelle ; aide à la rédaction du compte rendu de stage ; expliquer les progrès scientifiques ; enquête sur les anciens élèves du lycée ; préparation active du conseil de classe avec tous les élèves ; introduction de la problématique du genre en orientation (masculin/féminin) ; activités et dispositifs intégrant la dimension insertion ; soutien psychologique.

**L'impact des outils,
formations, programmes,
dispositifs.
Les difficultés rencontrées.
(suite)**

Les difficultés rencontrées

Premier problème : *le manque de temps*. Que ce soit pendant les cours (du fait des exigences des programmes et référentiels), ou hors les cours (difficulté notamment à trouver du temps pour les entretiens avec les élèves). Cette difficulté est désignée par la moitié des professeurs ayant répondu au questionnaire. Il évoquent également le manque de gestion souple de l'emploi du temps, la superficialité de séquences fugaces, la manque de disponibilité des conseillers des CIO, la difficulté de construire dans la durée des réponses cohérentes.

Deuxième problème : *le manque de formation*. Les trois quarts des professeurs ayant retourné l'enquête n'ont pas bénéficié de formation appropriée dans les trois années précédant l'enquête. Ils pointent des besoins en formation tels que : connaissance précise des filières de formation, des procédures d'orientation, des supports d'information (mentionné particulièrement par les professeurs sortant d'IUFM) ; aide à la prise en compte de la demande des élèves, à l'expression de leurs motivations ; travail sur les représentations ; définition plus précise de ce qui relève des enseignements disciplinaires.

Troisième problème : *le manque de concertation, de coordination, de cohérence collectives*. Les deux tiers des répondants au questionnaire considèrent que les activités en orientation qu'ils conduisent, ou souhaitent mener, ne se réfèrent pas à un programme annuel ou trimestriel préétabli. Pour eux, la conception et la réalisation des activités relèvent de la responsabilité de la direction des établissements, avec l'aide des professeurs principaux et des conseillers d'orientation-psychologues. La moitié des répondants disent ne pas savoir qui a participé à la conception du programme d'activités relatif à l'orientation mis en œuvre dans leur établissement. (NDLR : faisons ici simplement l'hypothèse que, si les professeurs disent avoir des difficultés de repérer la cohérence des actions, le tableau clinique risquerait bien de n'être pas plus positif chez les élèves, si on leur demandait leur point de vue...).

Quelques exemples de réponses, en guise d'illustration :

Manque de temps : pour trouver des moments de disponibilité commune avec les élèves, pour aller au bout des discussions, pour disposer des services des professionnels de l'orientation, pour construire dans la durée des réponses appropriées. Elèves passifs, pas toujours motivés. Manque de coordination et de communication pour les sorties, visites. Solitude de l'enseignant. Difficulté d'appropriation par l'élève du sens des échanges de groupe, et difficulté d'analyser sa propre situation avec recul. Difficulté pour l'élève d'évacuer ses préoccupations du moment pour se projeter réellement dans l'avenir. Gestion trop lourde du groupe-classe. Motiver les élèves. Manque de disponibilité des conseillers d'orientation-psychologues. Méconnaissance des possibilités des établissements d'accueil. Cloisonnement des matières. Manque d'intégration de certaines séquences au programme. Manque de motivation et de concentration des élèves. Discussion superficielle, faute de documentation écrite ad hoc au moment du débat. Difficulté à aborder tous les thèmes du fait de leur variété.

Conclusion

10 PROPOSITIONS POUR DONNER UN SECOND SOUFFLE AUX DÉMARCHES ÉDUCATIVES EN ORIENTATION.

«L'orientation scolaire sera essentiellement une orientation de la pédagogie, de l'éducation. Il ne s'agira plus d'orienter un enfant vers un établissement dispensant tel ou tel type d'enseignement, mais de vouloir une adaptation continuelle de la forme d'enseignement aux besoins de l'élève. Qu'important au fond les raisons pour lesquelles je veux devenir avocat, professeur... J'attends de l'orientation de ma vie qu'elle soit une orientation d'espoir».

Jean DREVILLON, *L'orientation scolaire et professionnelle*, PUF 1970, page 87.

10 propositions pour donner un second souffle aux démarches éducatives en orientation. (suite)

Dès la publication de la *Loi d'éducation sur l'orientation* (10/07/1989), les établissements du second degré sarthois, les professionnels et services de l'orientation ont développé des réflexions, dispositifs, actions et publications de qualité autour de l'orientation éducative. Le lancement officiel de *l'éducation à l'orientation*, à la rentrée 1996, leur donna l'occasion d'accentuer leurs initiatives collectives : colloque national (09/1998) ; diverses journées d'études ; publications telles qu'«*Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation*» (05/1996), «*Accompagner les stages de découverte en entreprise*» (12/1999), revue *Passerelles*.

Au plus près de l'action quotidienne, ils ont amélioré leurs méthodes d'élaboration des programmes d'activité, et ont eu la volonté et la ténacité, chaque année, de se remettre à l'ouvrage. Non pas chacun isolément, mais en soignant les démarches collectives d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des dispositifs. L'observation rétroactive d'une décennie de pratiques et de réflexions permet d'avancer l'hypothèse d'une *véritable démarche de projet* mise en oeuvre dans le champ de l'orientation éducative.

Après tout, qu'y aurait-il de surprenant à observer que des adultes promoteurs d'une mise en projet... chez les autres se soient pris au jeu de tester sur eux-mêmes la pertinence d'une telle démarche ? La *mise en projet*, facile à prôner chez autrui, est pourtant bien délicate à mettre en oeuvre chez soi. Elle nécessite en effet de la vision (anticipation, intentions, valeurs, évaluation) et de l'action (goût du travail bien fait, démarches opérationnellement construites, capacité à jouer avec le temps, les échéances, les calendriers, et avec l'espace). Elle oblige à ne pas se satisfaire d'un activisme rassurant et à *interroger le sens et la valeur (qui rime avec évaluation...) de nos interventions*. Elle condamne les replis frileux et les splendides isolements individualistes, et accepte de *confronter les regards personnels, qui restent bien entendu irremplaçables, à une vision coopérative et contradictoire*.

Redonner, après une décennie, un second souffle aux démarches éducatives en orientation, c'est, après avoir constaté de nombreuses avancées, proposer quelques pistes nouvelles. Nous les formulons dans la page suivante, de manière ouverte, en invitant au débat contradictoire.

10 propositions

- Réaffirmer clairement et durablement la priorité de l'institution éducative en matière d'éducation à l'orientation.
- Centrer les dispositifs, programmes et actions autant sur l'orientation au présent de la vie scolaire du collégien, du lycéen, que sur la recherche d'un futur parcours possible pour chacun.
- Clarifier davantage encore les liens entre les enseignements scolaires et une orientation éducative, entre l'évaluation scolaire et la

10 propositions pour donner un second souffle aux démarches éducatives en orientation (suite)

construction de soi : à l'école, se connaître au présent, se projeter dans l'avenir sont très dépendants de la représentation qu'a le sujet de sa valeur scolaire.

- Reconstruire avec conviction un dispositif académique de formation à la hauteur des ambitions et intentions affichées (formation initiale et continue des enseignants, conseillers d'orientation-psychologues, autres personnels, parents).
- Développer une ingénierie pédagogique de qualité (boîte à outils, références bibliographiques, revue académique de l'orientation, site internet, etc.).
- Mettre en valeur les acteurs et leurs expériences vécues (et, au premier chef, les sujets s'orientant). Le rôle du genre (masculin, féminin) dans les choix de formations et de professions doit être réinvesti et travaillé.
- Distinguer les pratiques promotionnelles des pratiques réellement éducatives, celles qui postulent le primat du sujet sur les structures.
- Instituer résolument et durablement le réseau des CIO de l'académie comme agent de développement de l'éducation à l'orientation dans chaque bassin de formation.
- Pas d'éducation à l'orientation sans éducation à l'insertion.
- Appliquer le principe de précaution vis-à-vis de tout être humain en devenir, et tout particulièrement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Annexes

**Annexe 1 :
PRINCIPAUX TEXTES OFFICIELS**

**Annexe 2 :
BOÎTE À OUTILS INDICATIVE**

Principaux textes officiels

classement par ordre chronologique

- **1980 : Organisation de l'activité des Centres d'information et d'orientation (CIO)**
Circulaire n°80-099 du 25/02/1980, BO n°80-099 du 6/03/1980
- **1985 : Loi portant diverses dispositions d'ordre social**
Loi n°85-772 du 25/07/1985. Titre 1er, chapitre V : Mesures relatives à la profession de psychologue, article 44
- **1989 : Loi d'orientation sur l'éducation**
Loi n°89-486 du 10/07/1989, Journal officiel du 14/07/1989
- **1990 : Orientation et affectation des élèves**
Décret n°90-484 du 14/06/1990 - BO n°27 du 5/07/1990
- **1996 : Mission générale d'insertion**
Circulaire n°96-134 du 10/05/1996 - BO n°20 du 16/05/1996
- **1996 : Mise en oeuvre de l'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège**
Circulaire n°96-204 du 31/7/1996 - BO n°31 du 5/09/1996
- **1996 : Mise en oeuvre d'une éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique**
Circulaire n°96-230 du 1/10/1996 - BO n°36 du 10/10/1996
- **1997 : Convention internationale des droits de l'enfant**
Convention du 20/11/1989 - BO hors série n°13 du 6/11/1997
- **1998 : Amélioration des procédures d'orientation dans le second degré**
Circulaire n°98-119 du 2/06/1998 - BO n°24 du 11/06/1998
- **1999 : Programme «Nouvelles chances»**
Circulaire n°99-071 du 17/05/1999 - BO n°21 du 27/05/1999
- **2000 : Code de l'éducation**
BO spécial n°7 du 13/07/2000 – Livre I : principes généraux de l'éducation ; Livre III : l'organisation des enseignements scolaires ; Livre IV : les établissements d'enseignement scolaire ; Livre V : la vie scolaire
- **2000 : A l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité**
BO hors série n°10 du 2/11/2000

Annexe 2

Boîte à outils indicative

classement par ordre chronologique

- **Psychopédagogie de l'orientation professionnelle**
LÉON Antoine, PUF, 131 pages, 1957
- **Le conseil de classe**
Revue *Échanger* n°26, académie de Nantes, 46 pages, avril 1996
- **Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation**
CIO Sarthe, 51 fiches outils et fiches dispositifs, mai 1996
- **Pour réfléchir sur les métiers**
Académie de Nantes, ONISEP-SAIO, 32 fiches, mars 1997
- **L'éducation à l'orientation**
Revue *Échanger* n°32, académie de Nantes, 58 pages, juin 1997
- **L'insertion pas à pas**
Académie de Nantes, Mission générale d'insertion, 60 fiches outils, 65 fiches exemples, 218 pages, décembre 1998
- **Qui est responsable de l'orientation ?**
Actes des 47^{es} journées nationales de l'orientation (Le Mans, sept. 1998), revue *Questions d'orientation* n°4/1998, 162 pages, mars 1999
- **Techniques et méthodes de l'orientation**
Revue *L'orientation scolaire et professionnelle* n°2/1999, 372 pages, juin 1999
- **L'information sur les métiers et les professions**
Ministère de l'éducation nationale, INRP, 190 pages, 2^e trimestre 1999
- **Revue Passerelles n°2, spécial Recherche d'emploi**
Inspection académique de la Sarthe, Mission générale d'insertion, 61 pages, décembre 1999
- **Accompagner les stages de découverte en entreprise**
Académie de Nantes, ONISEP-SAIO-IUFM, 85 pages, décembre 1999
- **Filles et garçons à l'école : une égalité à construire**
sous la direction de Françoise VOUILLOT, Ministère de l'éducation nationale, Centre national de documentation pédagogique, décembre 1999
- **100 références pour éduquer en orientation**
Inspection académique de la Sarthe, ien-io, 31 pages, juin 2000
- **Le dossier du professeur principal**
Académie de Nantes, ONISEP-SAIO, 45 pages, à paraître décembre 2000

Depuis la loi dite d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'école est invitée à placer au cœur de ses préoccupations la construction par l'élève de son(ses) projet(s) personnel(s). Le Code de l'éducation, paru en juillet 2000, précise de son côté que «la formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen».

Les établissements scolaires sarthois ont œuvré depuis une dizaine d'années à bâtir des démarches éducatives en orientation. Ils y ont été aidés par un travail de fond des centres d'information et d'orientation (CIO) et des conseillers d'orientation-psychologues de l'éducation nationale.

Le dossier rappelle les intentions et objectifs initiaux, dégage ensuite dix formes ou figures principales prises par les volets orientation des projets d'établissement des collèges et lycées. Il propose enfin dix pistes susceptibles de donner un second souffle aux démarches éducatives en orientation.

L'ensemble constitue une tentative de mise en forme et de valorisation des productions des acteurs, sans lesquels rien ne saurait advenir.

Les auteurs : les collèges et lycées publics, les CIO sarthois, les personnels de la Mission générale d'insertion, sous la coordination de Jacques VAULOUP, inspecteur chargé d'information et d'orientation.

Édition : novembre 2000.

Tirage : 800 exemplaires.